

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2016

RENDU PUBLIC LE 22 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu du 27 juin 2016.

01 A 03 BIS/ FINANCES

01/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, la décision modificative n°1 du budget 2016 (budget principal) arrêtée comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES		105 203,00	RECETTES		105 203,00
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
011	6042	-30 000,00	74	7473	105 203,00
	6283	-30 864,00			
	Total 011	-60 864,00			
65	6574	131 067,00			
67	6714	30 000,00			
023	023	5 000,00			

Section d'investissement

DEPENSES		5 000,00	RECETTES		5 000,00
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
204	20421	5 000,00	021	021	5 000,00
23	238	-807 000,00			
27	2764	807 000,00			

02/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les remises gracieuses d'un montant de 2 933,10 € pour les années 2012, 2014, 2015 et 2016.

03 à 03 bis/ Le Conseil Municipal a accordé, à la majorité absolue, les garanties communales au profit de EFIDIS SA HLM, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinées à financer :

- la construction de 11 logements sociaux dans la ZAC Eco Quartier Victor Hugo à Bagneux
- la construction de 32 logements sociaux dans la ZAC Eco Quartier Victor Hugo à Bagneux

04/ FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, le rapport de la commune pour l'année 2015 comme suit :

**FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
POUR L'ANNEE 2015 : 3 369 906 €**

ACTION	DEPENSES 2015	PART DU FSRIF A 80 %
Réalisation des équipements sportifs (2 city stades/rénovation stade Port Talbot)	1 066 373	853 098

ACTION	DEPENSES 2015	PART DU FSRIF A 47 %
Rénovation des groupes scolaires	1 823 698	857 138

ACTION	DEPENSES 2015	PART DU FSRIF A 55 %
Construction du Centre Régional des arts du cirque	1 864 121	1 038 044

ACTION	DEPENSES 2015	PART DU FSRIF A 38 %
Modernisation services de la mairie	481 919	186 301

ACTION	DEPENSES 2015	PART DU FSRIF A 80%
Renovation des centres de loisirs	117 123	94 425

ACTION	DEPENSES 2015	PART DU FSRIF A 26.5 %
Aménagement de l'espace public	1 293 056	340 900

TOTAL GENERAL	6 646 290	3 369 906
----------------------	------------------	------------------

05 a 08/ ADMINISTRATION GENERALE

05/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise à disposition à titre onéreux aux partis politiques de salles municipales dans le cadre de la consultations nationales sur initiative des partis politique. Les tarifs sont les suivants :

- livraison et prêt du matériel et du mobilier : 100 €
- frais d'entretien et de remise en état des locaux : 100 €

Et a autorisé Madame le Maire à signer les conventions correspondantes.

06/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Monsieur Saïd ZANI pour siéger à la Commissaire des Finances, Ressources et Service Public en remplacement de Madame POURTAUD.

07/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Madame Pascale MEKER pour représenter la Commune de Bagneux au sein de la Commission Locale d'Information.

08/ Le Conseil Municipal a modifié, à la majorité absolue, les indemnités de fonction allouées au Maire, à ses Adjoints et aux Conseillers Délégués.

09 A 17/ AMENAGEMENT URBAIN

09/ Le Conseil Municipal a émis, à la majorité absolue, un avis favorable au projet de PLU révisé, tel que soumis au prochain conseil de territoire.

10/ Le Conseil Municipal a donné, à l'unanimité, un avis favorable au PLU de Fontenay aux Roses.

11/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat entre la Commune et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Délégation Hauts-de-Seine, sur l'accompagnement technique du plan de développement et d'animation du commerce et de l'artisanat balnéolais et a autorisé Madame le Maire à la signer.

12/ Le Conseil Municipal a pris acte, à la majorité absolue, de la note de conjoncture pour l'exercice 2015 et du compte rendu annuel d'activité à la Collectivité Locale, présentés par la SEMABA concernant la ZAC du Moulin Blanchard.

13/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de conseil aux particuliers et d'assistance au service Urbanisme de la Ville de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

14/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le bilan de la concertation relative au projet de voirie des Mathurins et a autorisé la poursuite de la procédure de déclaration d'intérêt général du projet des Mathurins.

15/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le bilan tiré de la concertation sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté « Quartier Nord – Eco quartier Victor Hugo » et a décidé d'arrêter le projet d'aménagement répondant aux objectifs suivants :

- *la réalisation d'un projet de rénovation urbaine répondant aux exigences de développement durable, de lutte contre l'étalement urbain et de promotion d'un modèle urbain compact de haute qualité environnementale, de mixité fonctionnelle et sociale, à proximité d'un mode de transport collectif majeur pour la commune et ses habitants,*
- *le développement de l'activité économique (activités tertiaires et commerciales) en redynamisant la façade urbaine sur l'avenue Aristide Briand et le futur pôle multimodal, contribuant ainsi à un accroissement et une diversification des emplois sur le territoire de la commune de Bagneux,*
- *la construction de logements diversifiés contribuant à mieux répondre aux attentes en matière d'habitat et à renforcer la mixité sociale dans un site où l'offre en transports collectifs va considérablement s'améliorer,*
- *la réalisation d'équipements publics dans le domaine de l'enfance (reconstruction de la crèche située sur la future emprise des travaux du métro, réalisation d'un groupe scolaire).*

16/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la modification du dossier de création de la zone d'aménagement concerté

17/ Le Conseil Municipal a donné, à la majorité absolue, son accord à la cession du traité de concession d'aménagement (TCA) avec la SEMABA à SADEV 94 et a autorisé Madame le Maire à signer l'avenant n°3 relatif à ce transfert.

18 A 24/SERVICES TECHNIQUES

18 à 19/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le programme technique, environnemental et fonctionnel détaillé de l'école quartier Centre et le quartier Nord.

20/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à lancer les procédures de concours de conception/réalisation pour la construction de l'école du quartier Nord et concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école du quartier Centre.

22/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°674001 avec l'Entreprise ERI relatif au remplacement de menuiseries extérieures du groupe scolaire Albert Petit.

23/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°442601 avec l'Entreprise ERI relatif au marché à bons de commande tous corps d'état.

24/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention tripartite relative au déploiement, financement et exploitation du service public Autolib' entre Vallée Sud Grand Paris, le Syndicat Mixte Autolib' Métropole et la Commune de Bagneux.

25 A 26/ TARIFS

25/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, à 4,95 € pour les associations et les organismes extérieurs le tarif d'un repas confectionné par la Cuisine Centrale à compter du 1^{er} octobre 2016.

26/ Le Conseil Municipal a modifié, à l'unanimité, comme suite la grille tarifaire pour les accueils de loisirs sans hébergement à compte du 1^{er} septembre 2016 (tarif journalier) :

QF	Tarif demi-journée	Tarif/jour sans repas	Tarif/jour avec repas	Tarif PAI journée avec repas
T1	0,69 €	1,15 €	2,47 €	1.81 €
T2	0,69 €	1,15 €	2,47 €	1.81€
	0,93 €	1,55 €	3,83 €	2.69 €
T3	0,93 €	1,55 €	3,83 €	2.69 €
	1,32 €	2,20 €	5,24 €	3.72 €
T4	1,32 €	2,20 €	5,24 €	3.72 €
	2 €	3,20 €	7,22 €	5.21 €
T5	2 €	3,20 €	7,22 €	5.21 €
	2,31 €	3,84 €	8,95 €	6.40 €
T6	2,31 €	3,84 €	8,95 €	6.40 €
	2,79 €	4,66 €	10,85 €	7.75 €
T7	2.79 €	4.66 €	10.85 €	7.75 €
	3,44 €	5,74 €	12,38 €	9.06 €

27 A 30/ EDUCATION

27/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention à passer avec la CAF 92 relative au bénéfice de la prestation de service en faveur des Accueils de Loisirs sans Hébergement et a autorisé Madame le Maire à la signer.

28/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention et l'avenant n°1 à passer avec le CCAS, au titre du programme de la réussite éducative 2016 et a autorisé Madame le Maire à les signer.

29/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à verser l'allocation de rentrée scolaire pour les élèves des premier et second degrés d'enseignement public à compter de septembre 2016. Elle est accordé sous conditions de ressources aux foyers ayant un quotient familial T1 ou T2.

30/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 30 € aux jeunes majeurs et aux jeunes diplômés.

31 A 34/CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

31/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention partenariale entre la Ville de Bagneux et Al-Bustan Association Silwan et a autorisé Madame le Maire à la signer. Pour débiter le projet de coopération, la Ville de Bagneux s'engage à verser une subvention de 5 000 € à cette association comme contribution à l'achat de matériel (notamment des ordinateurs et des imprimantes) pour équiper une médiathèque utilisée par les enfants et les adolescents.

32/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs entre la Ville de Bagneux et la Compagnie MIMESIS pour l'attribution d'une subvention de 56 510 € et a autorisé Madame le Maire à la signer.

33/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention d'objectifs à passer entre la Ville de Bagneux et le COMB et a autorisé Madame le Maire de le signer. Il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement de 30 000 €.

34/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens à passer entre la Ville de Bagneux et le Plus Petit Cirque du Monde. Il s'agit de prendre en compte les frais de nettoyage, les frais au titre des fluides pour le bâtiment.

35/ RESTAURATION

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le règlement intérieur de la Conférence de l'entente intercommunale Bagneux/Malakoff portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux.

36 A 38/ CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

36/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention 2016 relative à l'octroi d'une subvention maximale de 15 700 € par le Département des Hauts-de-Seine pour l'organisation et le fonctionnement des activités de planification et d'éducation familiale assurées au Centre Municipal de Santé Louis Pasteur, au bénéfice des populations d'adolescents ou de jeunes adultes et a autorisé Madame le Maire à la signer.

37/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de prestation 2016 relative à l'octroi d'une contribution financière maximum de 12 000 € à passer avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et a autorisé Madame le Maire à la signer.

38/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régionale d'Ile-de-France pour l'acquisition d'un mammographe et a autorisé Madame le Maire à signer la convention éventuelle.

39/ JUMELAGE

Le Conseil Municipal a pris en charge, à l'unanimité, les frais de transport de Monsieur Jean Marc BESSON, Conseiller Municipal, pour se rendre à Turin.

40 A 41/ PERSONNEL

40/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs, à compter du 20 septembre 2016.

41/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, le contrat de détachement individuel en entreprise présenté par l'ESAT « VIVRE » pour un agent d'entretien et de création des espaces verts, pour la période du 2 mai au 29 juillet 2016.